

Devenez partenaires de l'Etat civil vaudois

Nous vous transmettons dans ce dépliant les principales informations quant aux démarches à entreprendre pour devenir partenaire de l'Office de l'état civil du canton de Vaud.

1) Concept

L'Etat civil vaudois utilise depuis 2014 un programme informatique pour le traitement des commandes d'actes d'état civil. Chacun de nos partenaires peut accéder en ligne à ce programme et y passer directement commande d'un acte ou de plusieurs actes concernant leur(s) client-e(s).

2) Données

Vous pouvez ainsi introduire les données de votre client-e ou de vos client-e-s de manière rapide et simple. Votre mandat peut être joint en une seule étape.

3) Facturation

Finis les factures individuelles pour chacune de vos demandes. Optez pour la facture mensuelle. Chaque mois vous recevrez une facturation mentionnant la totalité des actes demandés pour le mois précédent.

4) Inscription

Vous pouvez requérir votre accès à l'aide du formulaire ci-joint.

Les formulaires doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : etat.civil@vd.ch avec la mention en objet « Inscription partenaire ». Aucun coût pour l'inscription et les droits d'accès n'est perçu.

5) Informations complémentaires

Pour toutes questions y relatives, la responsable de l'Office de l'état civil du canton de Vaud est à votre disposition.

Alexandra Rohrer
Rue Caroline 2
1014 Lausanne
021 557 07 01
alexandra.rohrer@vd.ch



www.vd.ch/etat-civil